



► RENTRÉE 2010  
Page 1 et 2



► CENTRE MULTI-ACCUEIL  
Page 4



► HISTOIRE ET LÉGENDE SUITE  
Page 6

# Cantu Lupi



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARNEetGONDOIRE  
Communauté d'agglomération

## Rentrée 2010 !

### Quelques informations scolaires

Nous avons constaté, comme prévu, une forte augmentation des effectifs en maternelle ainsi qu'en élémentaire suite à la livraison des nouveaux logements, cet été.

Nous regrettons cette surcharge des effectifs dans les classes. Malheureusement, les seuils d'ouvertures des classes ne sont pas atteints, selon les normes de l'Éducation Nationale. Ils sont en maternelle, d'une moyenne de 30 élèves par classe et en élémentaire d'une moyenne de 27 élèves par classe.

Actuellement au Cantou nous sommes à 27,2 et au Loupiot à 26,6. Nous présumons donc une année difficile pour les enseignants mais aussi pour nos enfants, car un effectif élevé est moins propice à un bon apprentissage.

#### Au Cantou :

109 élèves répartis en quatre classes.  
La Direction est assurée par M<sup>me</sup> Marie-Anne Sanesteban, déchargée le lundi et

remplacée par M<sup>me</sup> Florence Vincent afin d'assurer les fonctions de Direction.

Petite section : 25 élèves avec M. Pierre Agostini.

Petite et moyenne section : 30 élèves avec M<sup>me</sup> Chantal Meyriaux.

Moyenne et grande section : 29 élèves avec M<sup>me</sup> Véronique Corbin.

Grande section : 25 élèves avec M<sup>me</sup> Marie-Anne Sanesteban.

#### Au Loupiot :

186 élèves répartis en sept classes.

CP : 22 élèves avec M<sup>me</sup> Stéphanie Berthet.

CP-CE1 : 21 élèves avec M<sup>me</sup> Sylvie Goncalves.

CE1 : 24 élèves avec M<sup>me</sup> Sophie Bourdin-Suret.

CE2 : 31 élèves avec M<sup>me</sup> Anne-Sophie Ilien.

CE2-CM1 : 27 élèves avec M<sup>me</sup> Stéphanie Pereira et M. Jean-Christophe Girard.

CM1-CM2 : 28 élèves avec M. Gérard Pateau.

CM2 : 32 élèves avec M<sup>me</sup> Bernadette Chavassieux.

(Suite page 2)



Rentrée au Loupiot



Rentrée au Cantou



Forum des associations



Exposition de maquettes



Goûter du CCAS

(Suite de la page 1)

La Direction est assurée par M<sup>me</sup> Sophie Bourdin-Suret déchargée le lundi et remplacée par M<sup>me</sup> Stéphanie Pereira afin d'assurer ses fonctions de direction.

Les élèves de l'école Élémentaire, et leurs enseignants ont pris possession de leur «nouvelle» école réhabilitée, et se sont très rapidement appropriés les lieux.

La nouvelle salle informatique équipée de 16 ordinateurs, de deux imprimantes laser, d'un tableau blanc interactif et de 9 ordinateurs portables permettront aux élèves un apprentissage de qualité.

Comme l'an dernier, tous les élèves du Loupiot vont bénéficier des séances de piscine au centre nautique de Marne-et-Gondoire. Le réseau d'aides spécialisées (RASÉD) est encore maintenu cette année sur notre commune dans les deux écoles.

L'étude, organisée par la Caisse des Ecoles, a repris son activité les lundi et jeudi depuis le 20 septembre. Les élèves sont encadrés par des enseignants de l'é-

cole. (16 élèves de CE2-CM1 et CM2 sont à ce jour inscrits).

Compte tenu des restrictions budgétaires de l'Education Nationale, nous déplorons l'absence de l'intervenante extérieure pour l'enseignement de l'anglais. Une classe de découverte financée en partie par la commune est déjà en prévision pour les élèves de M<sup>me</sup> Bernadette Chavassieux et de M. Gérald Pateau.

**Collégiens :** Ils sont accueillis au collège de secteur : « 4 arpents » à Lagny-sur-Marne. Nous constatons qu'un nombre important d'enfants fréquentent le collège privé Maurice Rondeau de Bussy-saint-Georges.

**Lycéens :** Ils se répartissent suivant les options, dans différents lycées : « Martin Luther King » à Bussy-Saint-Georges, (lycée de secteur), Lagny-sur-Marne ou Thorigny-sur-Marne.

Maryse Théault  
Adjointe chargée  
des affaires scolaires



## ALLOCATIONS FAMILIALES

### LE BON LOISIRS JEUNES 2010

Ce bon facilite l'inscription de vos enfants âgées de 3 à 18 ans à des activités de loisirs organisées durant toute l'année scolaire par une structure associative, municipale ou para-municipale en Seine-et-Marne.

Plus d'infos :  
CAF de Seine-et-Marne  
77024 Melun cedex  
Tél : 08 20 25 77 10

Retrouvez la liste des assistantes  
maternelles en Mairie ou sur le  
site de la commune :  
[www.mairie-chanteloup-en-brie.fr](http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr)



## Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Compte rendu complet et détaillé : [affichage municipal et sur le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr](http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr)

M. Marcel OULÉS, Maire M<sup>mes</sup> Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS et Martine BER-NADAT, M. Bernard BECQUERET Adjoint(e)s au Maire, M<sup>me</sup> Marie-Christine BEAUVIRON-NET, Déléguée, M<sup>mes</sup> Djamila ACHOUR, Florence ALCON, et Nathalie TISNÉ, MM Grégory

ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE et Cédric PETEY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M<sup>me</sup> Pierrette MUNIER (pouvoir Marcel OULÉS),

M<sup>me</sup> Véronique TANTER (pouvoir Maryse THÉAULT),

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Charles PONSOT.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Marie-Christine Beauvironnet

M. Le Maire ouvre la séance en rendant hommage à M. Bernard TAVERNIER, agent de maîtrise, responsable du service voirie, espaces verts, décédé le 20 juillet 2010. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil du 18 juin 2010.

### 2. Décision modificative n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°02-2010 portant sur les ouvertures de crédits.

### 3. Participation financière de la commune de Chanteloup-en-Brie au CLIS de Lagny-sur-Marne pour l'année scolaire 2009/2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE, à l'unanimité, M. Le Maire à signer ladite convention.

### 4. Participation financière pour frais de scolarisation des enfants des communes extérieures aux écoles de Chanteloup-en-Brie.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à 380 € le montant de la participation.

### 5. Remboursement à la Ville de Torcy des frais de participation relatifs au départ de Monsieur le Sous Préfet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, de procéder au remboursement d'un montant de 50 € au CCAS de Torcy concernant ces frais.

### 6. Autorisation générale d'engagement des poursuites donnée au comptable du Trésor pour recouvrement de dette fixant un seuil minimum de 30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité, cette autorisation.

### 7. Convention avec le Centre de Gestion pour mise à disposition d'un agent itinérant en remplacement d'un agent en congé de maternité.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE, à l'unanimité, M. Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

### 8. Avenant à la convention avec le Centre de Gestion relative aux missions obligatoires de celui-ci pour le compte de la CNRACL.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité l'avenant à cette convention et autorise M. Le Maire à la signer.

### 9. Avis définitif du Conseil Municipal concernant les modifications des limites territoriales entre les communes de Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, les modifications définitives des limites territoriales entre les deux communes.

### 10. Autorisation donnée au Maire d'exercer un recours hiérarchique.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE, M. le Maire à exercer ce recours hiérarchique auprès de M. le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, contre l'arrêté préfectoral de 20 août dernier.

### 11. Approbation de la délibération de la CAMG en date du 28 juin 2010 concernant la prise de la compétence musique.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, cette compétence.

### 12. Approbation de la numérotation postale des voies nouvelles de la Z.A.E Les Gassets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, à l'unanimité cette numérotation.

### 13. Communications du Maire.

### 14. Questions diverses.

Marcel Oulés  
Maire

# Edito *du Maire*



Je commencerai cet éditorial en rendant un dernier hommage à Bernard Tavernier, agent de maîtrise principal, responsable du service voirie, espaces verts qui nous a quitté le 20 juillet dernier décédé brutalement, à l'âge de 57 ans. A la tête de son équipe, Bernard aura pendant sept années, contribué à ce que Chanteloup-en-Brie soit une commune agréable à vivre. Son travail dans le domaine du fleurissement a permis à la commune de garder chaque année sa 2<sup>ème</sup> fleur régionale. En ce début d'automne les dernières fleurs qui décorent encore notre village sont les témoins de son savoir-faire et de sa passion pour la décoration florale.

Au-delà de cet hommage posthume, je voudrai ici parler du travail quotidien que chaque employé municipal effectue au service de la collectivité, chacun dans son domaine de compétence. Faire le choix d'intégrer la fonction publique en général et la territoriale en particulier c'est, avant tout, avoir la volonté de servir.

L'action des agents sur le terrain permet d'assurer la présence et la qualité du service public. Que se soit au niveau des services administratifs, de l'accueil des enfants dans les écoles ou dans les services périscolaires, à l'urbanisme et à la voirie, les fonctionnaires communaux œuvrent à longueur d'année pour répondre aux besoins croissants de la population d'une ville en expansion. L'évolution des réglementations nécessitent une formation permanente et une adaptabilité à des situations nouvelles.

Assurer les permanences du samedi matin ou mettre en place un service d'astreinte hivernale paraît à tous, normal. Cela n'est possible que parce que le personnel communal a conscience de l'importance de son action au service de la collectivité.

A l'heure où pour des raisons de déficit budgétaire abyssal, l'Etat réduit le nombre de fonctionnaires, délègue aux collectivités territoriales un nombre croissant de compétences, sans pour autant en assurer leurs financements, les élus que nous sommes devons faire en sorte que toutes ces nouvelles missions puissent être accomplies dans les meilleures conditions possibles. La charge de travail de nos agents augmente et nous ne pouvons pas toujours adapter immédiatement la taille des services aux besoins nouveaux.

Il m'apparaît alors tout à fait normal de consacrer cet éditorial à toutes celles et ceux qui, chaque jour, s'emploient à faire fonctionner les différents services auxquels vous avez droit. Que tous soient remerciés pour leur compétence et leur attachement à ces deux missions essentielles du service public, l'intérêt général et l'égalité de chacun devant celui-ci.

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi*.

Marcel Oulés  
Maire

P.S. Vous pourrez lire dans ce numéro la deuxième partie des « Notes Briardes » de Jean-Pierre Nicol, consacrée à Saint-Eutrope patron de notre église.



# Hommage à Bernard TAVERNIER

*Responsable service technique*

depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, connu de tous, il aura par ses compétences dans de nombreux domaines, sa disponibilité et son sens du service, contribué tout au long de ces 7 années à être un lien permanent entre les habitants, les associations les écoles et les élus.

C'est aussi lui, qui par amour des fleurs, aura su maintenir un haut niveau de fleurissement, permettant à la commune de

conserver, au fil des ans, sa 2<sup>ème</sup> fleur régionale.

Un dernier hommage lui a été rendu lors de ses obsèques qui se sont déroulées à Carnetin, le mardi 27 juillet 2010.

Le Maire, le Conseil municipal et le personnel communal tiennent ici à saluer sa mémoire et assurent sa famille de leur entier soutien.

Marcel Oulés  
Maire

**M**onsieur Bernard TAVERNIER, agent de maîtrise principal, responsable du service voirie espaces verts, nous a quitté en juillet dernier. Présent sur la commune



## Service Technique

*Suite et fin du programme 2010*

interventions de nouvelles enseignes orneront les façades.

Fin octobre les couvreurs interviendront pour procéder à la réfection du auvent de la salle des fêtes En novembre les travaux de couverture se poursuivront sur la maison CARTIER BRESSON et son bâtiment annexe.

Il est à noter que les travaux réalisés sur la maison CARTIER BRESSON ont fait l'objet d'une demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes. Le Préfet nous a notifié son acceptation le 12 avril 2010 pour une participation s'élevant à 35 % du montant hors taxes du coût global, soit 11 440 €.

N'oublions pas nos employés du service technique qui outre les tâches habituelles et malgré un effectif réduit ont terminé en juillet et août la mise en place de

différents matériels dans les classes rénovées de l'école primaire du LOUPIOT, et réalisés divers aménagements dans les locaux de l'école maternelle du CANTOU.

Pour améliorer la sécurité au droit du centre de loisirs nous installerons prochainement deux panneaux de signalisation lumineux à éclats, rue de la Ferme du Pavillon.

Et pour finir, une action contributive au mieux être de la planète et de notre « porte feuille », nous remplacerons les projecteurs équipés de lampes halogènes, gourmandes en énergie, par des équipements nouvelle génération à leds. L'économie annuelle estimée à 14 000 kwh représente un gain financier de 1100 € soit un retour sur investissement en moins de trois ans.

Bernard Becqueret  
Adjoint chargé des travaux



**C**omme vous avez pu le constater, les aménagements de la place JACQUES TATI se sont poursuivis en septembre avec le remplacement de l'enclos de l'aire de jeux et l'agrandissement de la zone pavée au droit de la clôture et de la porte d'accès. Comme annoncé dans le précédent numéro du Cantu lupi, les ravalements de la maison CARTIER BRESSON et de la salle FRISON ROCHE ont débuté en octobre. Au terme de ces





# Centre multi-accueil

## CRAYONS DE COULEUR

Après un repos estival, les Crayons de Couleurs ont réouvert leurs portes le mercredi 25 août. Cette année 24 enfants chaque jour seront accueillis, contre 18 l'année dernière.

Nous avons retrouvé avec joie les enfants qui étaient présents l'année dernière et sommes heureuses d'accueillir une vingtaine de nouveaux enfants et leurs parents.

Notre équipe aussi s'agrandit et nous souhaitons la bienvenue à Sandy. L'équipe éducative a, à

cœur, d'accueillir tout au long de l'année les enfants dans un climat de sécurité affective et physique et d'entretenir avec les familles des relations cordiales et chaleureuses, basées sur la confiance et le respect mutuel.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée !

Un goûter a été organisé, le mardi 12 octobre, pour tous les grands qui sont rentrés à l'école maternelle.

Laurence Hameau  
Directrice multi-accueil

CLAJ

Bienvenue  
à Leila



### Jours et heures d'ouvertures :

#### En périodes scolaires

Tous les mercredis de 14 h à 19 h

#### Pendant les vacances

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction des activités.

### Pour toute inscription chaque jeune doit :

- Faire remplir et signer une fiche sanitaire de liaison par les parents
- Avoir payé sa cotisation de 30 € annuelle ou 5 € pour chaque petite vacance ou 10 € pour les vacances d'été. Les inscriptions se font exclusivement au Centre de loisirs auprès de **Carole Marchès** ou au C.L.A.J. auprès de **Leila Hamdi**.

Viviane Lomas  
Adjointe chargée de la jeunesse

## Rappel

Toutes inscriptions pour les périodes de vacances sont définitives (sauf sur présentation d'un certificat médical). Les fiches navettes sont à retourner impérativement en mairie ou au centre de loisirs **avant le 19 de chaque mois**.

Les ajouts et annulations pour les mercredis et la restauration scolaire doivent être faits par écrit au plus tard **48 h** en jour ouvré, avant **11 h**, concernant les accueils du soir et du matin **24 h** en jour ouvré, avant **18 h**.

Nous constatons que certaines familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) à l'année sur le centre de loisirs le mercredi, annulent parfois au dernier moment leur réservation. Nous regrettons ce comportement car, compte tenu de la demande croissante, nous sommes dans l'obligation de refuser quelques enfants en accueil, alors que des places restent libres. Par conséquent nous demandons aux familles d'être plus vigilantes et surtout de respecter le règlement.

## Accueil de loisirs

### Été 2010 !

La rentrée est déjà derrière nous, mais revenons rapidement sur l'été.

Les mois de juillet et août sont toujours des périodes privilégiées pour les enfants, comme pour les animateurs. Malgré un été un peu capricieux en août, de nombreuses activités sur des thèmes très différents ont été proposées aux enfants : fabrication de canne à pêche, activité pêche, sortie vélo, jeux d'eau, confection de goûters et de repas autonomes, chasse aux trésors, une journée à l'envers, cueillette, grand jeux, préparation de l'exposition photos pour les parents, création de pizzas à la pizzeria de Chanteloup-en-Brie sans oublier notre bonjour quotidien du matin.

L'été c'est aussi beaucoup de sorties, au grand bonheur de tous. Rien de mieux que la fer-

me pédagogique, la mer de sable, la piscine, la base de loisirs de Buthiers « accro branches », la cueillette de Chanteloup. Cette année, chaque fin de mois une soirée expo photos et danses a été proposée aux parents, moment très convivial.

N'oublions pas les temps forts comme les bivouacs au centre, toujours très appréciés des enfants, surtout, les batailles de polochons, les DVD aux choix, veillées jeux, les repas tous ensemble.

Nous espérons que tous, garderont un bon souvenir de ces deux mois d'été. Félicitations à toute l'équipe pour son implication.

Carole Marchès  
Directrice  
enfance/jeunesse



### Deux lieux d'accueil périscolaires

- Le Cantou pour les maternels : 7 h 30-8 h 35 et 16 h 15 - 19 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires. Tel : 01 64 02 58 40. Animatrice référente de l'accueil Leila Hamdi.

- La ferme du pavillon pour les élémentaires : 7 h 30 - 8 h 15 et 16 h 30-19 h les lundi mardi jeudi et vendredi Tel 01 64 12 74 57 Coordinatrice Enfance Jeunesse Carole Marchès, Directrice adjointe Joy Kotsis.

Le mercredi, tous les enfants sont accueillis à la ferme du pavillon de 7 h 30 à 19 h. Pendant les vacances scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30.

# Saison culturelle 2010

## Activités et événements de proximité

Les loisirs culturels figurent toujours en bonne place dans l'agenda de vos enfants et c'est tant mieux, même si souvent, le mercredi des marrants, ressemble à un vrai marathon. Heureusement, elles peuvent aussi s'inscrire à la chorale, s'exercer à l'aquarelle, modeler la terre dans l'atelier poterie de la ferme du pavillon ou monter sur les planches de la salle Van-Dongen.

### UNE ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique Conches/Chanteloup fera bientôt partie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, du Conservatoire Intercommunal de Marne-et-Gondoire. Plus de 150 élèves seront concernés sur les deux sites.

### NOUVEAUX HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Face à l'école de musique, la Bibliothèque CARTIER-BRESSON vous accueille deux jours par semaine hors vacances scolaires. Une salle réservée aux livres d'enfants et plus de 5000 ouvrages sont à votre disposition. L'inscription et les prêts de livres sont gratuits.

Enfin, tout au long de l'année, venez en famille profiter des spectacles proposés par le service culturel communal.

Yves Buteau  
Responsable service culturel

## INFOS PRATIQUES

Service culturel et Ecole de musique  
Conches/Chanteloup : Tél. 01 64 12 74 54  
Permanences Lundi 17 h à 19 h.

Responsable culture : Yves Buteau  
[culturechanteloup.e.b@wanadoo.fr](mailto:culturechanteloup.e.b@wanadoo.fr)

**Bibliothèque** : Mercredi 14 h à 17 h et  
Vendredi 16 h 30 à 18 h.  
Ferme pendant les vacances scolaires

**Marché de Noël**  
SAM 11 et DIM 12 décembre.  
**Concert de Noël**  
DIM 12 décembre.

**Exposition de peintures et sculptures**  
SAM 05 au DIM 13 mars 2011.

Programme complet :  
[www.marie-chanteloup-en-brie.fr](http://www.marie-chanteloup-en-brie.fr)



## Sous préfecture de Torcy

M. Frédéric Mac Kain, Sous-Préfet de Torcy, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier en remplacement de M. Michel Jeanjean, en poste dans les îles polynésiennes.



## Histoire et légende (suite)



L'église de Chanteloup-en-Brie (Seine-et-Marne), qui vient d'être restaurée, présente une particularité. Outre l'ancienneté de sa cloche, cette église est placée sous le double patronage de saint Sauveur et de saint Eutrope. Cette situation n'est en rien extraordinaire. Plusieurs églises associent de la sorte un saint « officiel » auquel l'édifice a été consacré par l'évêque compétent, et un saint auquel la dévotion locale s'adressait plus volontiers, en raison des miracles qu'il avait accomplis ou était censé accomplir.

Saint Eutrope est un saint légendaire. Plusieurs personnages en portent le nom. Le plus connu est supposé avoir évangélisé la Saintonge, autour de Saintes, dès le premier siècle, et à la demande de saint Pierre en personne. En effet, la *Légende dorée* rapporte que, né à Babylone d'un amiral perse, tout jeune enfant notre saint aurait assisté au Sermon sur la montagne et au miracle de la multiplication des pains ; il aurait placé les palmes sous les sabots de l'âne le jour des Rameaux, mais n'aurait pu voir le Christ que par l'entremise des saints Philippe et André. Revenu à Babylone, il fut retrouvé par Thaddée et Simon. Il vint à Rome, d'où le premier pape l'envoya évangéliser la Gaule avec saint Denis. Il subit le martyre pour avoir converti la fille du gouverneur de la ville de Saintes. C'était la veille des calendes de mai, le 30 avril.

Le saint est honoré en de nombreuses localités. En Saintonge, bien sûr, mais aussi en Limousin, en Anjou, en Auvergne, en Bretagne, en pays de Caux, en Ile de France et jusqu'en Wallonie. Bien souvent, le culte de saint Eutrope est associé à une fontaine ou une source aux vertus guérisseuses. Ainsi, le trouve-t-on à Quimperlé (curieuse chapelle aménagée au XVI<sup>e</sup> siècle pour que les malades puissent

assister à la messe couchés...), à Fontannes (en Haute Loire), à Chaumont-en-Vexin, à Saint-Claude-sur-le-Son (Charente). Dans ce village, un arbre reçoit les linges des enfants chétifs guéris par immersion dans la fontaine d'eau froide. Le même rite est attesté en de nombreux pays d'Europe. Il semble appartenir à un vieux fonds païen indo-européen.

Ce rite a été étudié fort soigneusement par un historien, J.C. Schmitt, dans un ouvrage intitulé *Le saint lévrier*, à partir d'un document écrit par un inquisiteur du XIII<sup>e</sup> siècle au sujet d'un culte rendu à saint Guinefort, dans un village des Dombes. Ledit saint fut... un chien lévrier, mis à mort parce que ses maîtres avaient cru qu'il avait tué l'enfant confié à sa garde. Or, on s'aperçut qu'il l'avait protégé d'un énorme serpent. L'auteur établit que cette légende existe dans tous les folklores européens, et que ce culte est pratiqué sous diverses formes au Moyen Âge, et jusqu'à nos jours. Or le nom de Guinefort est apparenté à Eutrope. Plus exactement à une sainte Eutropia. Saint Millefort en Picardie, sainte Wilgeforte en pays de Caux guérissent les enfants « langreux ». Elle a été appelée tour à tour Digne Fortis, Régulflédis, Eutropia, Vierge forte. Notons au passage que cette sainte est à l'origine de la légende de la femme à barbe. Mais ceci est une autre histoire. Donnons également le nom occitan du saint : *sant Estropi* qui, par assonance et sympathie (magique), manifesta sa sollicitude envers les estropiés !

Il paraît vraisemblable de supposer l'existence d'un tel culte à Chanteloup. Et même de croire qu'il avait pris la suite d'un culte païen. En témoignerait la statuette trouvée vers 1950 près de l'ancien emplacement du monument aux morts, au croisement du chemin du bois de Chigny et de la voie qui reliait

Montévrain à Bussy. Cette statuette a toutes les apparences d'un objet votif gallo-romain. Mais la hiérarchie catholique restait souvent méfiante vis à vis de ces pratiques qui frisaient la superstition et la magie (blanche, toutefois). Aussi doublait-elle le héros local d'un saint « plus présentable », capable de miraculer les fidèles. Le Sauveur désigne le Christ. Les guérissons qu'il provoque sont infiniment plus divines et passent pour incontestables aux yeux d'un croyant fidèle. La superstition a sans doute été canalisée de cette façon, par la dédicace de l'église au Saint Sauveur. Ainsi pourrait s'expliquer la double appartenance : la mémoire populaire a conservé le saint guérisseur à côté du titre consacré.

Jean Pierre Nicol  
Notes briardes  
Bulletin de la société de mythologie n° 38 mars 2010

Signalons que saint Eutrope est fêté le 30 avril, dans le temps de la fête celtique de Beltaine, et que la fête du Saint-Sauveur n'est autre que la Transfiguration, fêtée par les catholiques romains le 6 août, dans le temps de Lugnasad, autre grande fête celtique. (Pierre Glaizal)  
Roger Lecotté, dans ses *Recherches sur les cultes populaires dans l'actuel diocèse de Meaux (Département de Seine-et-Marne)*, Mémoires de la Fédération Folklorique d'Ile de France, Paris, 1953, note pour Chanteloup : (...) « Patrons : saint Sauveur (église), saint Eutrope (pays). Fête patronale 30 avril ou 1<sup>er</sup> dimanche de mai. Statue en pierre polychrome classée à l'église. A la Saint-Eutrope, les gars de 16 ans sont 'reçus garçons'. Grand' messe, pain béni et cortège pour l'offrir aux notables. Un biscuit de Savoie décoré de fleurs est réservé au châtelain. Banquet des gars, puis tour du pays, puis le soir, bal. Au moins jusqu'en 1900. Information M. Paulé, 1944 ». (Note de Claire Dequêker).



## A j'oubliais

Combien de fois cette phrase anodine nous vient à la bouche et parfois nous inquiète ? Alors nous en avons parlé tous ensemble, vendredi 15 octobre 2010 à la salle CARTIER BRESSON ou Jamila ACHOUR accompagnée de Yolande ont animé un temps d'échange autour du thème « l'entraînement de la mémoire ».

# Comité vie citoyenne Chanteloup-en-Brie

## Les Virades de l'espoir : les habitants se mobilisent

**D**imanche 26 septembre dernier la marche au profit de la lutte contre la mucoviscidose est passée par Chanteloup-en-Brie ou un verre attendait les marcheurs.

Au terme du parcours à Bussy-Saint-Georges, de multiples animations étaient organisées. En particuliers un baby-foot humain ou 8 villes se sont affrontées dans le rire et la bonne humeur.

L'équipe de Chanteloup-en-Brie a porté haut les couleurs de notre ville en étant victorieuse.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos champions bénévoles pour leur participation et leur victoire.

Remercions également deux membres du comité qui se sont

particulièrement investis dans cette initiative Martine Bernadat et Caroline Dumont.

### Samedi 9 octobre Salle Van Donguen

Les comédiens de l'atelier théâtre de Chanteloup ont produit leur représentation théâtrale « ENGRENAGE » au profit des Virades de l'Espoir, félicitations aux artistes. Nous tenons à remercier également le public nombreux, qui par ses dons a permis de récolter plus de 500 € au bénéfice de la mucoviscidose. Rendez vous nombreux l'an prochain pour soutenir cette cause.

M.C Beauvironnet  
Déléguée à la vie citoyenne

## Quelques nouvelles du Comité Vie Citoyenne

Saluons l'arrivée dans notre comité de deux nouveaux membres représentants les jeunes du village Matis MOUCHOT et Kevin FORREST. Ils remplacent Vincent LUBAKI et Anthony ALMEIDA qui ont enrichi par leur dynamisme les initiatives du Comité pendant deux ans, nous les en remercions.

Bonne route à Vincent et Anthony, bienvenu à Matis et Kevin.

Prochaines permanences à votre écoute : Les samedis 6 novembre et 4 décembre en Mairie de 10 h à 12 h.

### Les initiatives du Comité ces prochains mois

Le débat sur la mémoire 15 octobre 2010 à 20 h 30 Salle CARTIER BRESSON.

L'accueil de nouveaux habitants dimanche 28 novembre 11 h Salle des Fêtes.

## GYMNASTIQUE



25<sup>ème</sup> année de Gym adultes à Chanteloup-en-Brie !!!

Les cours ont repris, venez nous rejoindre .

N'oubliez pas la gymnastique est un atout santé :

- Gymnastique volontaire
- Gymnastique douce

Francine VIALA  
Professeur diplômé d'état  
Contact : 01 64 02 12 54

L'ASC propose également les activités suivantes : karaté, multisport, tennis, tennis de table « loisirs », randonnée pédestre.

Le bureau  
ASC

## C.C.A.S Vive la rentrée

### Le traditionnel goûter à la salle des fêtes Van-Dongen

**E**t oui c'était aussi la rentrée pour nos anciens.

Les membres du C.C.A.S. avaient donné rendez-vous à tous nos retraités le Jeudi 30 septembre 2010 pour le goûter.

Une cinquantaine de personnes a répondu présent. Parmi elle des pensionnaires de la maison de retraite du château de Fontenelle que l'on invite régulièrement. Nos aînés sont toujours un bon exemple de bonne humeur et de joie de vivre.

C'est avec plaisir que nous les retrouverons le vendredi 3 décembre 2010 pour le repas de Noël.

### INFORMATION

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de porter l'âge d'entrée à 65 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### 2 exceptions :

- Toutes les personnes ayant entre 60 et 65 ans et qui participent déjà aux activités du CCAS pourront continuer à le faire.

- Les conjoints des personnes précédemment citées qui auront 60 ans après le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pourront de fait, participer aux animations organisées par le CCAS

Viviane LOMAS  
Présidente par délégation

**Bonne humeur**

**Joie de vivre**

## VENTE DE PLANTES D'AUTOMNE ET CHRYSANTHÈMES

CAT LA GRANGE AU BOIS

Comme chaque année pour la Toussaint, l'atelier horticulture du CAT organise une vente de chrysanthèmes et plantes d'automne.

Un large choix de variétés et coloris sera proposé au public, ainsi que des plantes bisannuelles (pensées, pâquerettes, myosotis...) pour fleurir massifs et jardinières.

Le CAT est ouvert à la clientèle particulière du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

\* *Ouverture exceptionnelle :*  
**Samedi 30 Octobre de 9h à 12h et de 13h à 17h.**

Plus d'infos au 01 60 94 23 11

ESAT « La Grange au Bois »  
24 bis, Avenue Raymond Poincaré - (direction Provins)  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel : 01 60 94 23 00



# Etat Civil

Nous leurs souhaitons la bienvenue :

- Matéo Moréno-Valentin .. 18 juillet 2010
- Romane Cambon..... 29 juillet 2010
- Léna Jeabert ..... 29 juillet 2010
- Charlotte Coulon-Mille ..... 04 août 2010
- Eva Noël ..... 16 août 2010
- Roxane Bualé..... 19 août 2010
- Anna Ruschmeyer ..... 29 août 2010
- Margot Deny-Ricart..... 29 août 2010
- Lola Schneiderovitch ..... 10 sept. 2010
- Laura Goodall ..... 12 sept. 2010
- Louis Cazas Blais ..... 26 sept. 2010
- Rayhan Houangni ..... 06 octobre 2010



Nous leurs souhaitons nos vœux de bonheur :

- Frédéric Savoy / Sylvie Pouillard
- Antonio Veitas / Roxana Menendez Perera

Ils nous on quittés :

- Michelle Kroukopf-Gourmann... 9 fév. 2010
- Lucienne Morin-Jalmin ..... 30 juillet 2010
- Geneviève Vogt-Replinger..... 1 oct. 2010
- Ida Labonne JeanBaptiste..... 3 oct. 2010



# Une rentrée réussie Retour en images !



Centre de loisirs



Kit car show



Goûter des anciens



Accro-branche



Rentrée scolaire



Forum associations et cultures

# Infos +

## CHANTELOUP-EN-BRIE

Organisée par l'Amicale du personnel

# SOIRÉE-DANSANTE PAËLLA

**SAMEDI 6 NOVEMBRE à 20 h**  
Salle Van-Dongen

**AVEC DJ!**  
Dîner dansant : 26 €  
(- de 12 ans : 14 €)

Règlement à adresser en Mairie  
(chèque à l'ordre de l'Amicale du personnel)

Limite d'inscription : 22 octobre

Pour tout renseignement :

**01.64.30.57.22**

Horaires de contact en semaine : 9 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30

**01.64.75.00.97**

En soirée de 18 h 00 à 20 h 00



## Bibliothèque Municipale

Cartier Bresson

Mercredi 14 h à 17 h

Vendredi 16 h 30 à 18 h

Inscriptions gratuites

### PHARMACIE

avenue de la Jonchère  
**01-60-31-15-24**

Le lundi de 14 h à 20 h 30 du mardi au samedi  
de 9 h à 20 h 30 en journée continue.

**Pour joindre la pharmacie de garde :**  
Commissariat de police  
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-  
Marne. Tél. : 01-64-12-68-68.



### Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

**01.64.02.03.97**

**MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné**  
Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches et  
jours fériés de JOUR uniquement.

**Composer toujours notre**  
**N° unique : 01-64-30-64-30**

**Coiffure** L'ORÉAL  
*Clara Andrade professionnel*

43, avenue de la Jonchère  
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE  
Tél. : 01 60 31 06 02  
06 76 21 75 67  
E-mail : contact@clara-andrade.coiffure.fr  
www.clara-andrade.coiffure.fr

avec ou sans rendez-vous - du lundi au samedi sans interruption.

### STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants  
Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon

**01-64-02-98-80**



### CHANTELOUP HÔTEL \*\*

Route de la Ferme-du-Pavillon

**01-64-30-00-00**

<http://www.chanteloup-hotel.fr>

**Spa Dolce Vita**  
Votre Pause Polysensorielle

Découvrez une Nouvelle génération  
de soins SPA Multi-sensoriels  
pour le corps et l'esprit

Tél. : 01.64.12.52.95  
www.spa-dolcevita.fr  
43 avenue de la Jonchère 77600 Chanteloup en Brie

**Arom&sens**  
Esthétique à Domicile

Sur rendez-vous

Contactez : Vanessa  
Esthéticienne diplômée

**06 61 89 33 36**

**Les 4 Loups**  
Crêperie - Salades - Grill  
Parking assuré

Tél. 01 64 30 38 74

37, avenue de la Jonchère - 77600 Chanteloup-en-Brie  
RCS Meaux 505 409 748

### TABAC JOURNAUX



**POINT POSTE :**  
60 bis, avenue  
de la Jonchère  
01 60 31 15 09

### Le Cœur de Chanteloup Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère  
**01-60-35-91-01**

### FAITES VIVRE VOS COMMERCES

**ALLO TAXI CHANTELOUP**  
M. Cyril Tafforeau  
**06-67-69-88-60**

Taxi 6 places / tous trajets

**SUTY GAMBLAIN**  
Plombier Chauffagiste Climatisation  
22 rue des terres fortes  
Tél. : 01-64-02-31-20  
Fax : 01-60-07-93-77  
Agrée : P.G. fluide frigorigifique

### SPEED PIZZA

Pizza, Sandwichs, Plats  
60 bis, av. de la Jonchère  
**01-64-30-30-30**

Vente à emporter livraison gratuite 7j/7  
De 11 h 00 à 14 h 30 et 18 h 00 à 22 h 30

### SARL APC MARTIAL

Artisan Plombier Chauffagiste  
19 Avenue du Bois de Chigny  
Tél. : 01-64-02-87-29  
Port. : 06-33-42-11-06

## MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

### Horaires d'ouverture

- Lundi : 17 h - 19 h
- Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h
- Vendredi : 9 h 30 - 12 h
- Samedi : 9 h 30 - 12 h  
(uniquement l'état civil)

### Numéros utiles

- Secrétariat : 01.64.12.74.50
- Comptabilité : 01.64.12.74.51
- Cabinet du Maire  
et urbanisme : 01.64.12.74.52
- Culture : 01.64.12.74.54
- Périscolaire : 01.64.12.74.58

### BULLETIN MUNICIPAL

- Directeur de la publication : Marcel Oulés, Maire
- Comité de rédaction : Pierrette Munier, Maryse Théault, Viviane Lomas, Marie-Christine Beauvironnet
- Coordination : Service Communication  
Tél : 01.60.31.05.91
- Impression :
- Dépôt légal : 1980-3